

Qu'est qu'un Agenda 21 local ?

Au sommet de Rio de mai 1992, 173 États dont la France ont mis en place un Programme d'action pour le 21<sup>ème</sup> siècle visant à répondre aux enjeux planétaires majeurs (changement climatique, biodiversité, pollution...) et à défendre le développement durable.

Le développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il s'agit d'un développement économique viable, écologiquement soutenable, socialement équitable, démocratiquement fondé et culturellement diversifié.

L'Agenda 21 local est un projet définissant les moyens et la mise en œuvre du développement durable à l'échelle de la commune ou d'un territoire.

C'est un processus de réflexion stratégique de nature participative.

Comment fonctionne un Agenda 21 ? Un Agenda 21 est une méthode, articulée en 4 Phases :

1. Elaboration collective d'une vision prospective du territoire : interrogation des différents acteurs, confrontation des points de vue, réflexion sur les enjeux et les conséquences des choix effectués.
2. Diagnostic et stratégie territoriale : état des lieux et définition d'une stratégie.
3. Plan d'action : rédaction d'un document décrivant les actions à mener et les résultats attendus.
- 4 Évaluation et amélioration : à partir d'indicateurs de suivi, vérification de la cohérence du projet par rapport aux objectifs et mesure dans le temps des améliorations apportées.

Des centaines de commune en France ont adopté cette démarche. Elle paraît un peu abstraite ou complexe à première vue, mais il faut savoir que de nombreux acteurs institutionnels la favorise et la subventionne. Il faut simplement s'y investir .

Elle permet de coordonner l'ensemble des politiques menées sur un territoire dans une logique de développement durable, c'est-à-dire de "transversalité", de souci du long terme et d'analyse des interdépendances.( destruction paysagère du clôt de l'écureuil, exposition au bruit de l'autoroute)

Elle permet de sensibiliser et d'associer toutes les parties prenantes du développement local grâce à un processus de concertation approfondi, et répond en cela à une demande sociale et citoyenne croissante (démocratie participative , comités de quartier au Mas, par exemple, un forum 21 pour réfléchir sur la mise en place de l'agenda dans la commune)

Elle permet de développer une culture et des compétences en matière de prospective territoriale, en réunissant des acteurs aux sensibilités différentes autour d'une vision commune d'un futur souhaitable pour le territoire ( publicité sur le PLU consultable encore le 4 janvier, carte des nuisances sonores dans la commune et plan d'action pour y remédier, transport en commun et déserte vers Nîmes, Lunel, ou simplement vers les autres villages de la communauté de commune, préserver une zone non constructible au-delà de l'autoroute pour préserver une zone verte sur cette commune défigurée par l'autoroute, connaître les buts et nécessités du projet de ZAC au pied sud de Mus près de la voie ferrée, préservation des zones agricoles face aux tentations de l'immobilier)

Elle permet de mobiliser les énergies au sein des services de la collectivité, d'enrichir les missions de certains agents, de repenser les modes d'action dans une perspective d'amélioration des services publics locaux.(stage de formation et de sensibilisation des agents municipaux aux techniques de gestion écologique des espaces verts et des voiries, pourquoi pas remunicipalisation de l'eau, quand on sait les profits énormes que fond la SDEI sur notre dos, et l'état lamentable des conduites d'eau criblées de fuites, véritable scandale quand on sait la valeur de l'eau dans nos régions)

Elle permet à terme de mieux maîtriser certaines dépenses publiques, grâce à une approche "coût global" des projets, et grâce à un management environnemental efficace (économies d'eau, d'énergie, de papier, de produits phytosanitaires, de frais de déplacement...).

Elle permet de valoriser un territoire en mobilisant le maximum de ses acteurs dans un projet ambitieux, fédérateur et porteur d'innovations sur le long terme.(favoriser les nouvelles constructions communales avec la norme haute qualité environnementale)

Certaines de ces propositions ont pu être appliquées déjà, mais de manière fragmentaire ou confidentielle. La mise en place d'un AGENDA 21 local ne se conçoit que dans sa globalité, dans la pérennité et la concertation.

CHRISTIAN MARTIN (MUS)